Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Commune de
L'ARBRESLE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

***

En vue du Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil municipal du 15 Février 2021

BUDGET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

PREAMBULE

Les communes de 3500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communales et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il permet également au conseil d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le contenu du DOB a été modifié par l'article 93 de la loi « MAPTAM » (*Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles*) du 27 Janvier 2014 qui impose désormais de produire à l'occasion du DOB un état des engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'un état sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

De plus la Loi « NOTRe » *(Nouvelle Organisation Territoriale de la République)* du 07 Août 2015 a modifié l'article L2312-1 du CGCT qui prévoit que désormais il est pris acte du débat d'orientation budgétaire sur la base de la présentation d'un rapport écrit par l'adoption d'une délibération spécifique donc d'un vote du conseil municipal.

SOMMAIRE

1/ Le contexte économique et budgétaire national

2/ Situation financière de la commune

3/Les orientations budgétaires en fonctionnement et investissement pour 2021

4/ Plan pluriannuel d'investissement et évolution de l'endettement

5/Les orientations pour le Budget de l'eau 2021

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE et BUDGETAIRE NATIONAL

Face à la crise sanitaire d'envergure mondiale, l'économie que ce soit au plan international ou national évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

En France pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire un vaste ensemble de mesures d'urgence a été déployé.

Au-delà de ces mesures d'urgence le gouvernement français a présenté en septembre **un plan de relance pour 2021-2022** de 100 milliards d'euros. Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de cette crise sanitaire.

La loi de finances pour 2021 est donc logiquement le reflet de ce contexte. L'objectif est de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités locales mais aussi de favoriser la reprise économique par l'investissement du secteur public territorial.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2021 impactant les collectivités locales et notamment les communes :

- **Stabilité de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement :** ce qui n'exclut pas les variations individuelles de DGF, résultant des règles habituelles de calcul (évolution des situations de chaque commune et EPCI au regard des critères de calcul, impact des écrêtements)

- **Stabilité également des dotations de soutien à l'investissement** allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020.

- **FISCALITE**

  - **Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation :** Après la première phase de dégrèvement (de 2018 à 2020 pour 80 % des ménages), 2021 correspond à la première année d'exonération pour les ménages restant.
    A compter de 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur les résidences principales (seulement sur les résidences secondaires et les logements vacants). Ce premier dégrèvement était totalement compensé par l'Etat sur la base des taux votés en 2017.
    A partir de 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les collectivités. Les communes perçoivent la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec application d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

- **Les compensations d'exonérations** de fiscalité locales, quant à elles, chutent (-80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale des 2020 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

- **La revalorisation forfaitaire des bases :** Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul indexé sur l'indice des prix à la consommation et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,…).

- **Mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021** se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1 er janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités locales percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 pour les perceptions en N + 1 ou N + 2.(Cas de l'Arbresle)

➢ **Le volet territorial du plan de relance**

Il se décline autour de trois priorités :

- Transition écologique et énergétique (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité…),
- Amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- Soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation…).

Les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.
Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Energétique (CRTE) pour lesquels des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.
Ces CRTE devront être conclus avant le 30/06/2021 à l'échelle intercommunale, l'idée étant de regrouper en un seul document tous les projets en cours à l'échelle d'un territoire éligibles au plan de relance.

NB : le contrat Petites Villes de Demain, pour lequel les communes de L'Arbresle et Sain Bel ont obtenu la labellisation et dont le programme devra être finalisé pour Juin 2022 sera également intégré au CRTE

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1.1 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

			2018	2019	2020	Evolution
Charges à caractère général	**011**		1 509 234	1 481 170	1 440 422	*-3%*
Charges de personnel	**012**		2 703 693	2 823 513	3 421 100	*21%*
Autres charges de gestion courante	**65**		1 109 353	1 072 235	878 351	*-18%*
Atténuation de produits (FPIC)	**14**		70 685	76 910	78 027	*1%*
Dépenses de gestion			5 392 965	5 453 828	5 817 899	*7%*
Charges financières	**66**		111 739	98 814	91 092	*-8%*
Charges exceptionnelles	**67**		93 683	55 347	64 177	*16%*
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement			**5 598 387**	**5 607 988**	**5 973 169**	*7%*

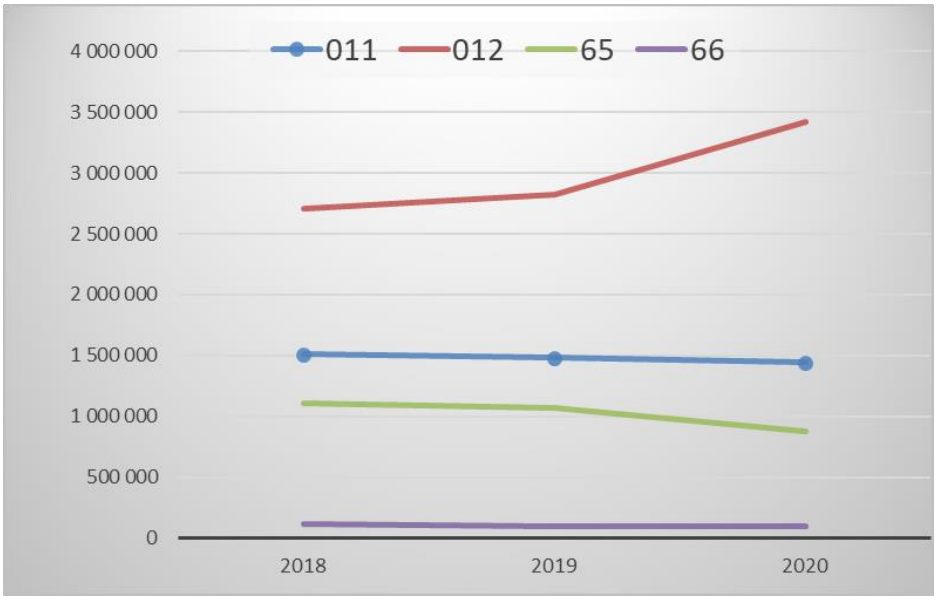

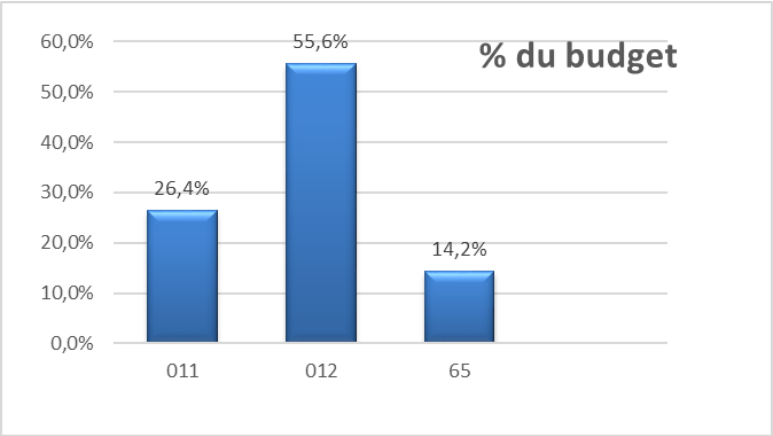

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Comparaison de la structure des dépenses de fonctionnement de l'Arbresle avec la strate nationale de référence (5 000 –10 000 h.) *(Source : www.colloc.Minefi.gouv.fr : rubrique: finances locales – comptes des collectivités locales)*

		2019	2018	2019	2020
Dépenses réelles Fonctionnement	Dep Fct	1 037	851	844	906
Charges à caractère général	011	257	229	223	218
Charges de personnel	012	536	411	425	519
Autres charges de gestion courante	65	67	169	161	133
Intérêts payés	66	28	17	15	14

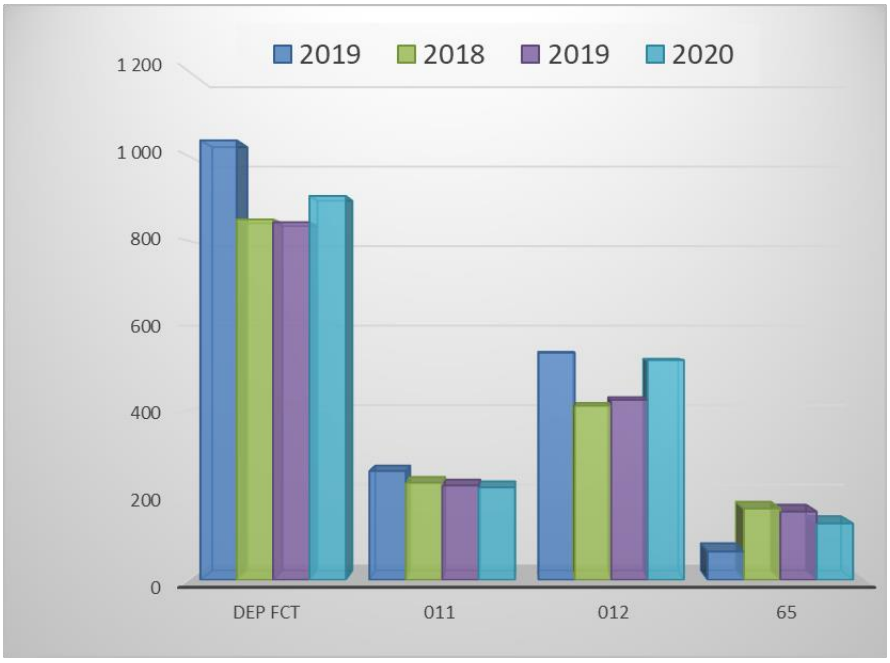

1.2 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

	Recettes de fonctionnement	2018	2019	2020	Evolution
13	Atténuation de charges	77 947	52 606	50 310	-4%
70	Produit des services	457 064	503 010	501 328	0%
73	Impôts et taxes	3 926 162	3 871 055	3 928 557	1%
74	Dotations et participations	1 436 655	1 419 196	1 753 077	24%
75	Autres produits de gestion courante	214 809	368 684	315 310	-14%
	Recettes de gestion	**6 112 637**	**6 214 551**	**6 548 582**	5%
76	Produits fnanciers	856	1 100	1 100	0%
77	Produits exceptionnels	86 380	36 298	48 277	33%
	Recettes réelles	**6 199 873**	**6 251 949**	**6 597 959**	6%
42	Opération d'ordre	10 006	23 585	10 213	

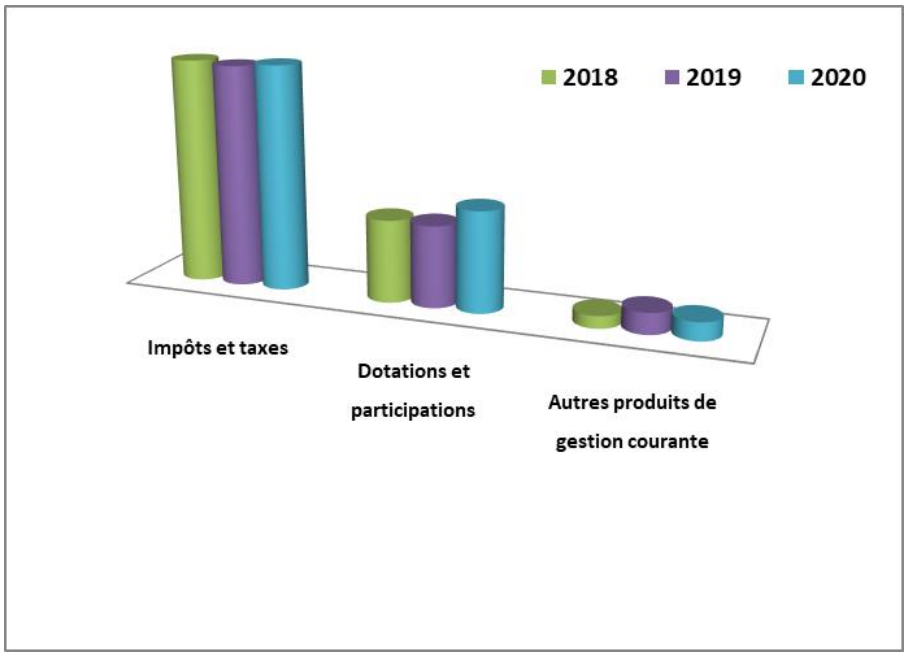

Comparaison de la structure des recettes de fonctionnement de l'Arbresle avec la strate nationale de référence (5 000–10 000 h.)

(Source : www.colloc.Minefi.gouv.fr : rubrique : finances locales –comptes des collectivités locales 2017)

	Strate	2018	2019	2020	Var N/N-1
Recettes réelles fct	1 182	942	943	993	5,28%
Contributions directes	500	389	390	399	2,22%
DGF	152	167	166	168	1,11%

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

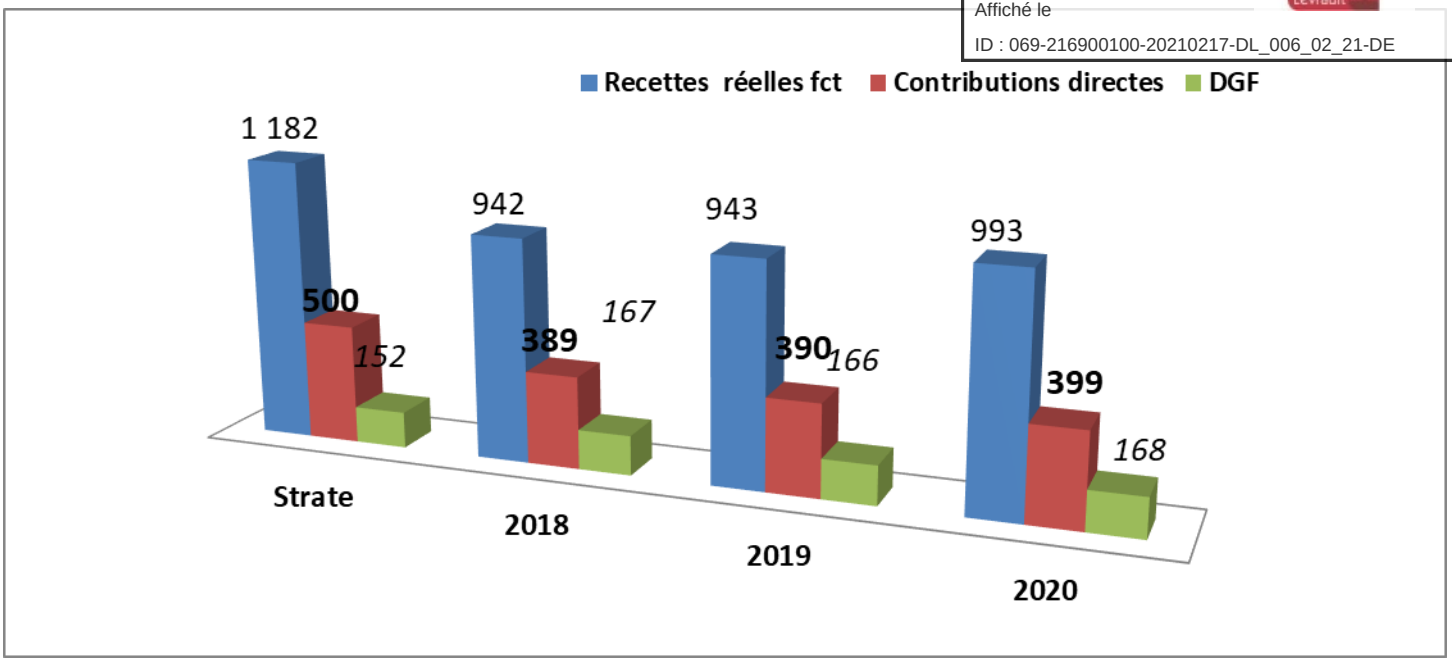

Evolution de la DGF et des contributions directes

	2018	2019	2020	Evolution
Dotation Solidarité Rurale-Bourg centre	346 272	361 822	378 535	5%
Dotation Nationale de Péréquation	49 277	47 924	49 734	4%
Dotation Forfaitaire	700 861	694 001	679 037	-2%
Total Dotation Globale de Fonctionnement	**1 096 410**	**1 103 747**	**1 107 306**	0%
Contributions directes	2 558 961	2 592 721	2 629 502	1%

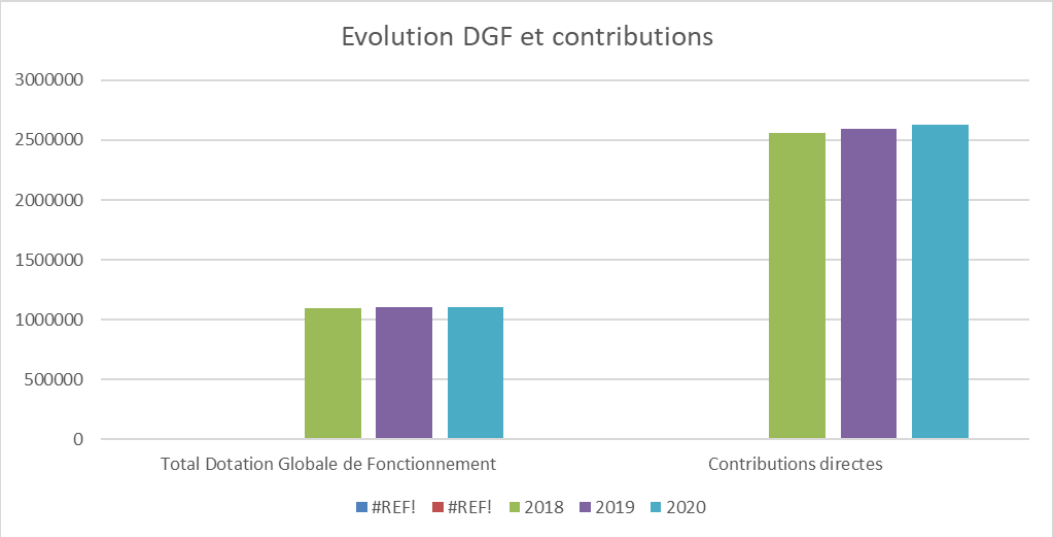

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

1.3 LA FISCALITE (*source : états 1259 transmis par la DGFIP*)

*NB : A ce produit fiscal des 3 taxes se rajoutent la taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe sur la publicité extérieure, ainsi que les reversements de la CCPA (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et les droits de place.

Etat 1259M	Taux d'imposition	2019	2020	N prév
Base Taxe d'habitation		7 656 092 €	7 810 859 €	7 881 266 €
Produit fiscal TH	***14,41%***	***1 103 243 €***	***1 115 398 €***	***1 135 690 €***
Base Foncier Bâti		6 657 922 €	6 715 623 €	6 776 158 €
Produit fiscal TFB	***22,21%***	***1 478 724 €***	***1 495 017 €***	***1 504 985 €***
Base Foncier non –bâti		12 162 €	12 290 €	12 401 €
Produit fiscal TFNB	***54,82%***	***6 667 €***	***6 741 €***	***6 801 €***
Produit fiscal des 3 taxes		***2 558 961 €***	***2 617 156 €***	***2 647 476 €***

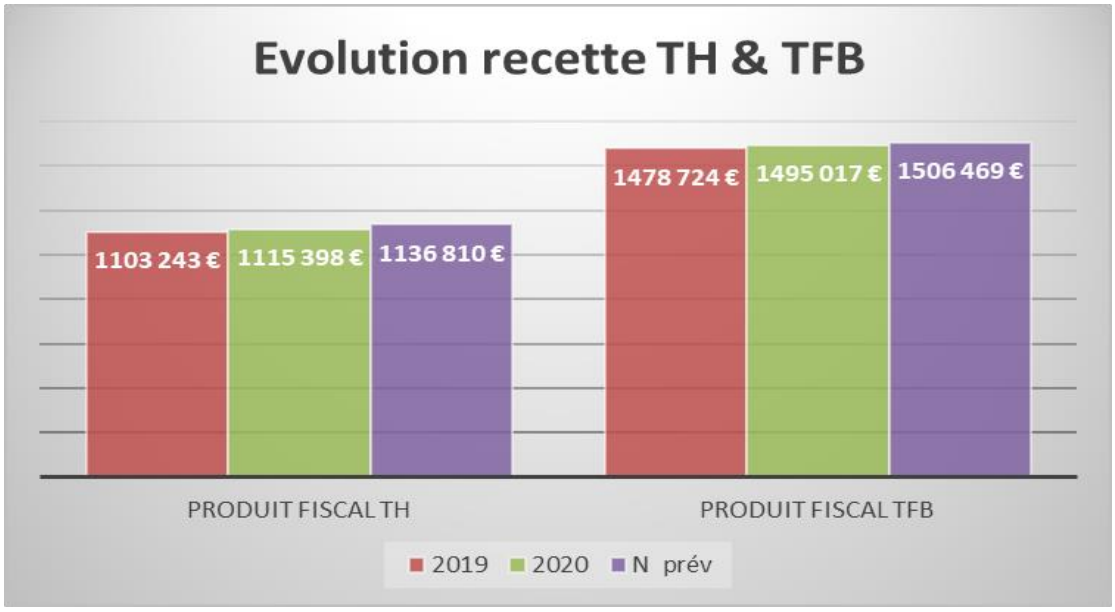

Strate	2019	Taux commune
Taxe d'habitation	15,29%	14,41%
Taxe sur le foncier bâti	20,96%	22,21%
Taxe sur le foncier non-bâti	52,45%	54,82%

Comparaison de la Fiscalité de l'Arbresle avec la strate nationale de référence (5 000–10 000 h.)

(Sources : www.colloc.Minefi.gouv.fr : rubrique : finances locales –comptes des collectivités locales 2017)

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Strate	2019	2019	2020	N prév
Produit Foncier Bâti	273	223	225	228
Produit taxe d'habitation	213	166	168	172
Produit Foncier non bâti	9	1	1,01	1,03

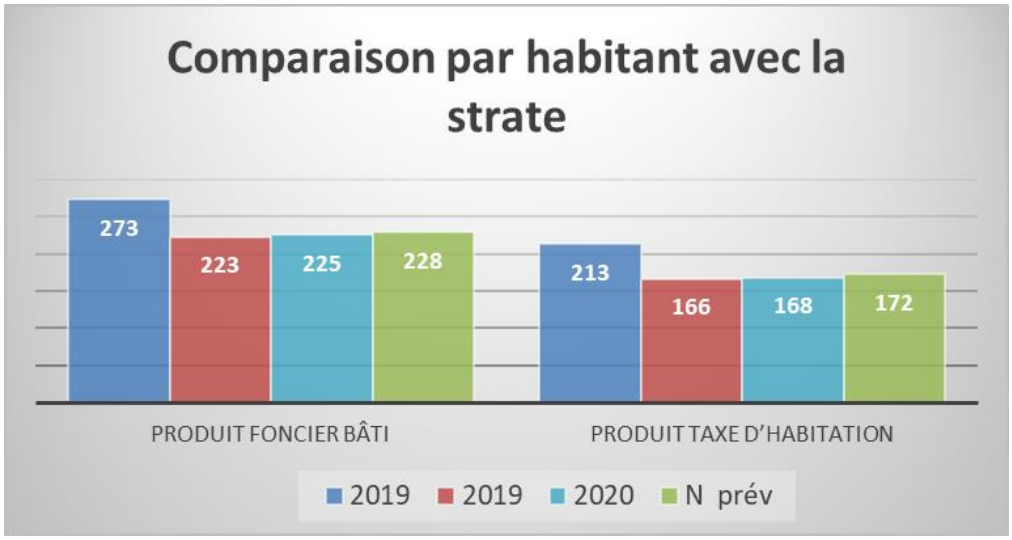

1.4 L'ETAT DE LA DETTE

	2016	2017	2018	2019	2020	N
Encours de la dette au 01/01	4 224 247	3 977 997	3 941 230	3 511 380	3 119 665	3 648 688
Remboursement capital	451 377	436 767	429 849	391 715	364 000	373 882
Remboursement intérêts	145 311	130 539	118 785	109 760	98 000	90 566
Annuité Totale	596 688	567 306	548 635	501 475	462 000	464 448
Emprunt	210 000	400 000	0	0	800 000	1

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

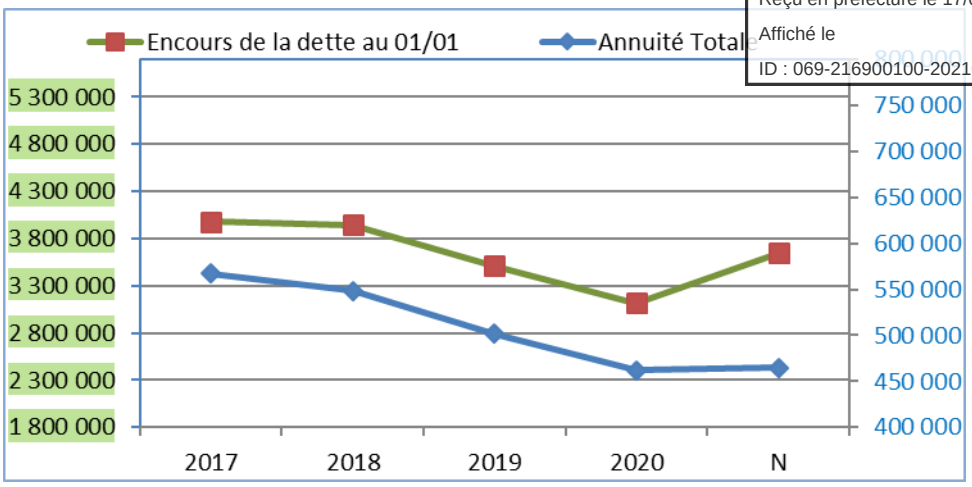

Comparaison de l'endettement de l'Arbresle avec la strate nationale de référence (5 000–10 000 h.)

(Sources : www.colloc.Minefi.gouv.fr : rubrique : finances locales –comptes des collectivités locales 2017)

en euros/habitant	2017	2018	2019	2020	N
Encours Strate	849	844	828	NC	NC
Encours Arbresle	611	535	471	473	553
Annuité Strate	109	108	104	NC	NC
Annuité Arbresle	87	83	74	70	70

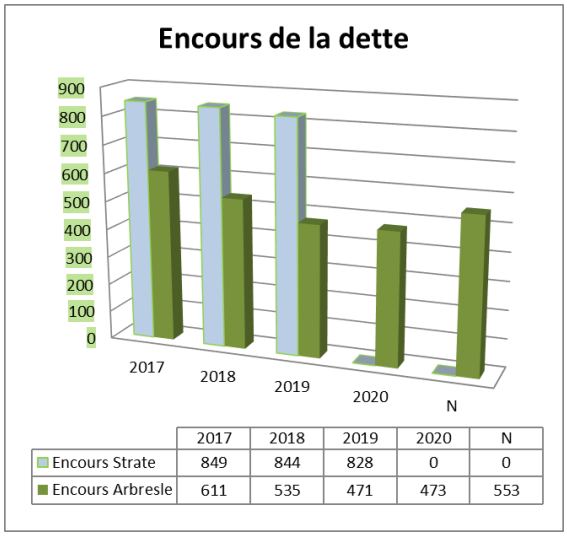

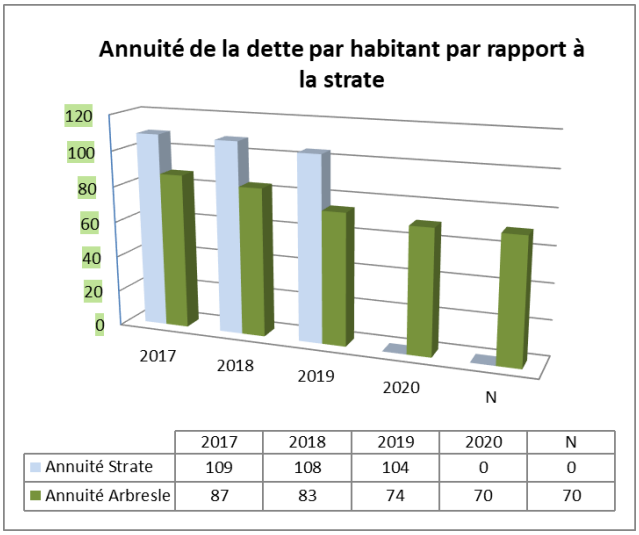

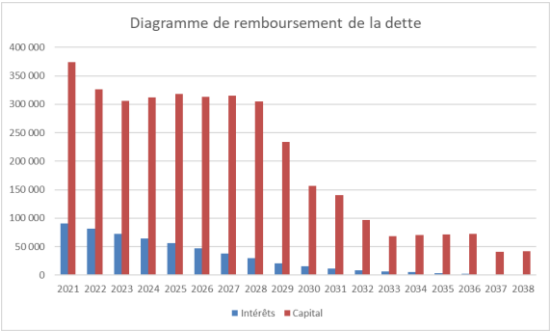

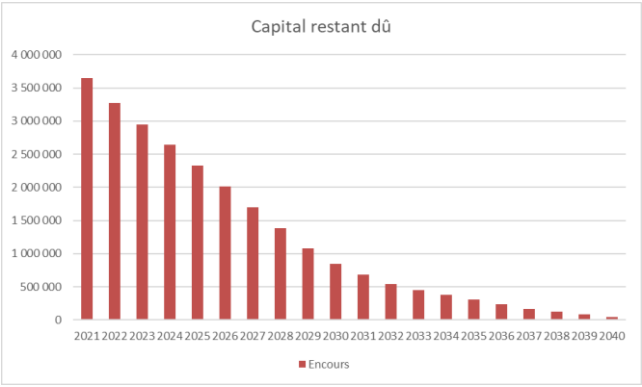

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Concernant la structure de la dette communale il y a lieu de préciser que la commune n'a souscrit aucun emprunt à risques. Comme en atteste l'annexe budgétaire A2.2 ci-jointe, l'ensemble des emprunts souscrits par la commune relève de la classification A-1 selon la classification dite « GISSLER » *

**NB : Introduits par les arrêtés de décembre 2010, les nouveaux états de la dette figurant dans les annexes des documents budgétaires des collectivités territoriales recensent l'ensemble des emprunts souscrits selon la classification, dite « Gissler », des produits commercialisés par les établissements de crédit signataires de la Charte de bonne conduite du 7 décembre 2009.*

La Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;

- La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

COMMUNE DE L'ARBRESLE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2021

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**6 678 481,75**									
1641 Emprunts en euros (total)					6 678 481,75									
00000139822	Société CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	05/12/2007		01/03/2008	300 000,00	F		4,730	4,730		A	X Echéance constante		A-1
0000101351 3	Société CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	22/12/2011		31/03/2012	500 000,00	F		5,010	5,014		A	X Echéance constante		A-1
00002184722	Société CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	12/07/2016		31/08/2016	210 000,00	F		1,220	1,243		M	X Echéance constante	O	A-1
0054342 - MON281638EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/12/2013		01/04/2014	315 000,00	F		3,370	3,415		T	C	O	A-1
07029470	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE-ALPES	23/12/2009		31/03/2010	500 000,00	F		3,800	3,800		A	X Echéance constante		A-1
10278 07244 00010153502	Agence CREDIT MUTUEL ARBRESLE	30/06/2015		30/09/2015	400 000,00	F		1,400	1,424		T	C	O	A-1
5374689	GROUPEMENT INTE CAISSE DES DEPOTS	22/07/2020		01/02/2021	800 000,00	F		0,560	0,547		T	X Echéance constante	O	A-1
7045865	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE-ALPES	04/06/2013		14/09/2013	465 000,00	V	EURIBOR	2,996	2,928		T	C	O	A-1
A 01 06 640 000	SA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	28/11/2008		25/02/2009	600 000,00	F		4,640	4,640		A	X Echéance constante		A-1
A0117619000	SA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	30/06/2017		25/01/2018	400 000,00	F		1,280	1,370		A	X Echéance constante	O	A-1
MON234720EUR/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	08/11/2005		01/04/2006	600 000,00	F		2,610	2,271		T	X Echéance progressive		A-1
MON239730/02498	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/05/2006		01/06/2007	576 000,00	F		3,900	3,862		A	P		A-1
MON243278EUR/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/10/2006		01/02/2007	500 000,00	F		3,560	3,560		A	X Echéance constante		A-1
MON500472EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/07/2014		01/08/2015	400 000,00	V	EURIBOR	1,566	1,236		A	C	O	A-1
MON535081	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/11/2005		01/01/2020	92 481,75	F		1,410	0,514		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

1.5 AUTOFINANCEMENT

La Capacité d'autofinancement brute

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement **réels** (courants, financiers et exceptionnels)

L'autofinancement représente la somme que la collectivité réussit à dégager sur les éléments de sa gestion afin de financer tout ou partie de ses investissements (virement à la section d'investissement (021), affectation du résultat (1068), recettes d'investissement propres à la collectivité)

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles	6 322 616	6 201 494	6 251 949	6 597 959
Dépenses réelles	5 698 936	5 461 484	5 607 988	5 973 169
CAF Brute	623 680	740 011	643 961	624 790
Rembt K	436 767	429 849	391 715	363 458
CAF Nette	186 913	310 161	252 000	261 332

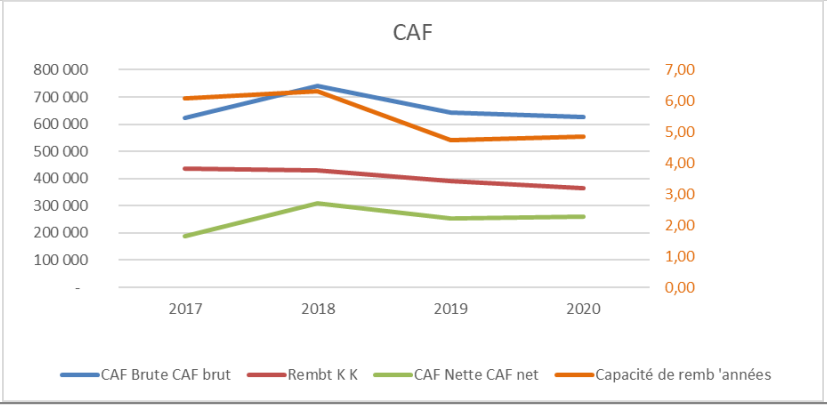

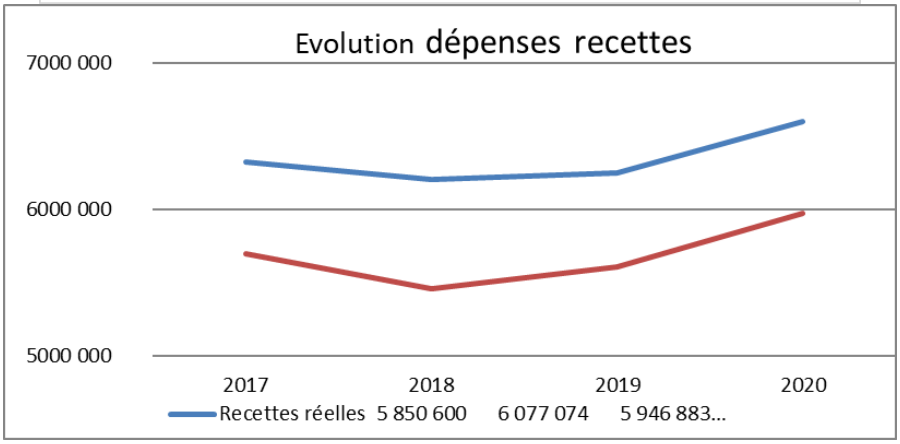

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

En 2021, la section d'investissement devrait s'élever à environ de 2 500 000 € et se décomposer de la façon suivante :

	2021
Déficit reporté	0 €
Remboursement du capital :	373 882 €
Report de crédits	1 094 390 €
Dépenses imprévues	50 000 €
Dépenses nouvelles	2 551 539 €

Le budget d'investissement 2021 sera comme celui des 2 derniers exercices un budget de « reports » important puisque ces derniers s'établissent à plus de 1 million d'euros.

Les dépenses nouvelles concernent plus particulièrement :

- La restructuration du groupe scolaire Dolto-Lassagne qui entre dans la phase opérationnelle pour 2000k€.
- La nécessité de lancer des travaux de rénovation importants et indispensables sur les logements de gendarmerie et le cimetière (100k€).
- La réalisation du parking du 8 mai1945 (60k€), ainsi qu'un WC public place Sapéon 60k€.
- La fin du financement du CTM pour 100k€

Etat des reports en dépenses d'investissement d'un montant de 1 094 000 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

N° OP	Libellé opération	Reste à réaliser	
103	CIMETIERE	45 [illegible]	
109	EQUIPEMENT ECOLE DOLTO	-	-
120	MATERIEL ECOLE LASSAGNE	-	4 250
128	CLOCHER DE L'EGLISE	50 981	-
132	GENDARMERIE	30 000	-
134	TRAVAUX STADE	-	4 580
135	MATERIEL MAIRIE	-	6 501
145	HALTE-GARDERIE	-	1 492
150	CONFLUENCE - PREV. INONDATIONS	-	-
155	GYMNASE DU GROSLIER	-	4 062
156	AMENAGEMENT QUARTIER CHAMBA	-	-
157	ACCESSIBILITE	38 918	-
158	CHAUFFAGE SALLE C.TERRASSE - AUD	-	8 800
159	BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS	-	25 000
160	Aménagement place de la REPUBLIC	-	-
166	AMGT & EQUIPEMENT RESTAURANTS	-	-
170	CONTENEURS ENTERRES	-	58 267
174	REFECTION PLACE VICTOR HUGO	-	1 500
176	PROGRAMMATION PR RESTRUCTURA	592 959	-
179	MAISON GREGOIRE	-	197 192
180	POLICE PLURICOMMUNALE	-	709
181	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPALE	-	-
182	TRAVAUX SALLE DES FETES	-	4 000
283	TURDINE - CHEMINEMENT 2TR	-	3 210
294	PROGRAMME VOIRIE DIVERS	-	-
303	INFORMATIQUE MAIRIE	-	9 184
306	PROGRAMME VOIRIE MATERIEL	-	700
309	ESPACES VERTS	-	480
324	MATERIEL SALLE C.TERRASSE	-	3 950
332	BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE	-	2 500
Total	**1 094 390**	**758 013**	**336 377**

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La répartition des recettes d'investissement 2021 devrait être la suivante :

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

- ✓ **Autofinancement** : Il sera nécessaire en 2021 de procéder à une affectation obligatoire du résultat de 65 000 euros. Concernant le virement de la section de fonctionnement il sera très certainement de l'ordre de 130 000 euros.

- ✓ **Emprunt :** il est prévu d'avoir recours à l'emprunt en 2021 à une hauteur de l'ordre de 2 000 000 euros notamment pour financer le projet de restructuration du groupe scolaire Dolto Lassagne

- ✓ **Subventions :** En 2021 il s'agira de déposer les dossiers de demandes de subvention (Région et Département) pour la restructuration du groupe scolaire

Etat des reports 2020 en recettes d'investissement d'un total de 618852 € euros

N° OP	Libellé opération	Reste à réaliser	
157	ACCESSIBILITE	25 000	-
158	CHAUFFAGE SALLE C.TERRASSE - AUDIT ENERGETIQUE	-	93 852
174	REFECTION PLACE VICTOR HUGO	-	45 000
176	PROGRAMMATION PR RESTRUCTURATION ECOLES	10 000	-
179	MAISON GREGOIRE	-	200 000
292	Aires de Jeux	-	25 000
024	Vente de terrain Semcoda	-	220 000
-	0	-	-
-	0	-	-
-	0	-	-
-	0	-	-
Total	618 852	35 000	583 852

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES de fonctionnement

Comme les années précédentes, la stabilisation, voire la diminution, partout où cela est encore possible, des dépenses de fonctionnement restent un objectif primordial. Pour 2021, cette ligne de conduite continue de prévaloir. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement continuent à faire l'objet d'une prévision et d'un suivi très minutieux.

- ➢ **Les charges à caractère général (chap. 011)** ont été estimées à 1600000 €

- ➢ **Les charges de personnel (chap. 012)** sont estimées à 3 450 000 € soit + 1% correspondant au GVT + intervention d'ampleur du CDG69 sur la 1ère phase de remise en état des archives communales (la prestation étant mandatée au chap.012 puisqu'il s'agit de MAD d'archivistes itinérants). NB : la seconde phase de la mission est planifiée début 2022.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

- Dépenses imprévues à hauteur de 50 000 €
- Le virement à la section d'investissement devrait être de l'ordre de 130000 €
- Dotation aux amortissements (Chap. 042) estimée à 322000 €
- Les charges de gestion courante (Chap. 65) estimée à 900000 €
- Le FPIC (014) sera augmenté de 10 000 euros par rapport à 2020 soit un montant de 85 000 € pour 2021.

RECETTES de fonctionnement

Les recettes ont été, comme d'ordinaire, évaluées au plus juste et sur la base des recettes perçues en 2020 avec prise en compte des diminutions (ex: écrêtement DGF) ou des augmentations identifiées (ex : revalorisation des bases fiscales 0,2 % annoncée pour 2021).

Concernant le prélèvement sur l'excédent du Budget de l'Eau
Le montant sera déterminé si possible et nécessaire lors de l'élaboration des budgets primitifs respectifs. Ce reversement ne pourra s'opérer que dans la limite de l'excédent disponible au Budget de l'eau après couverture du besoin d'investissement. Au vu du compte administratif 2020 du budget de l'eau, il devrait s'établir au tour de 50 000 euros.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Les dépenses d'investissement sont distinguées en 2 catégories :

• **Les investissements de « maintenance »,** représentant les dépenses minimales nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension, etc), les travaux de sécurisation et de mise en conformité, y compris en termes d'accessibilité (plan AD'AP), la maintenance informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et l'achat de matériel pour le centre technique. Ces investissements récurrents sont estimés à environ 220000 euros par an.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

- **Les investissements correspondant à des projets identifiés** répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité. Ces investissements sont estimés à environ 2 000 000€ en 2021 (voir projets ci-dessus). Concernant le reste de la mandature le niveau d'investissement sera fonction des possibilités de financement qui pourront être dégagées tant dans le cadre du CRTE et que du dispositif Petites Villes de Demain.

Cela sera affiné dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui sera construit courant 2021, une fois que nous aurons plus de visibilité sur les financements mobilisables.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

***

Conseil municipal du 15 Février 2021

BUDGET de l'EAU

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Orientations pour le budget de l'Eau 2021

Une stabilisation des ventes d'eau pour les ménages / Forte diminution des consommations municipales

Une diminution des ventes d'eau d'environ 54 000 m3 (727 000 m3 en 2018 / 763 000 m3 en 2019 / 709 000 m3 en 2020) a été générée en particulier par une baisse significative de la consommation en eau de notre plus gros consommateur industriel (-47 000m3) liée probablement à l'impact économique découlant du COVID19.
La consommation des ménages/commerces est restée stable malgré la baisse de l'activité des commerces due à la même raison.

L'évolution 2020/2019 des ventes d'eau est d'environ – 6,6%.
Remarque importante : Il est à noter que le chiffre annuel de vente d'eau aux ménages est largement sous-estimé compte tenu que la relève de l'ensemble des compteurs a été avancée au moins d'un mois pour permettre une facturation clôturée à fin décembre pour la mensualisation.

L'achat d'eau n'a diminué cependant que de 19 000 m3 (824 000 m3 en 2018 / 844 000 en 2019 / 825 000m3 en 2020) ce qui implique une diminution du rendement de réseau à 86% (90% l'an dernier) ce qui constitue encore un résultat correct mais qu'il faudra veiller à améliorer.
Celui-ci tient compte naturellement des pertes techniques (fuites, lavage des réservoirs…), des consommations d'eau non facturées (poteaux d'incendie) et des exonérations réglementaires.

En moyenne, dans notre réseau communal, circulent 1943 m3 d'eau par jour pour alimenter les besoins de nos habitants, commerces et entreprises.

La consommation des bâtiments municipaux et installations publiques a par contre diminué très fortement (5872 m3 en 2018 / 9900 m3 en 2019 / 5279 m3 en 2020).
C'est un excellent résultat qui confirme nos efforts de réduction de consommation, même si celui-ci est à pondérer par l'impact de la crise sanitaire sur les activités (baisse des rencontres sportives, de la saison culturelle, des services de cantine scolaire…).
La réalisation des travaux de réseau d'eau sur le stade devrait aussi contribuer à confirmer cette baisse de consommation d'eau en 2021.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

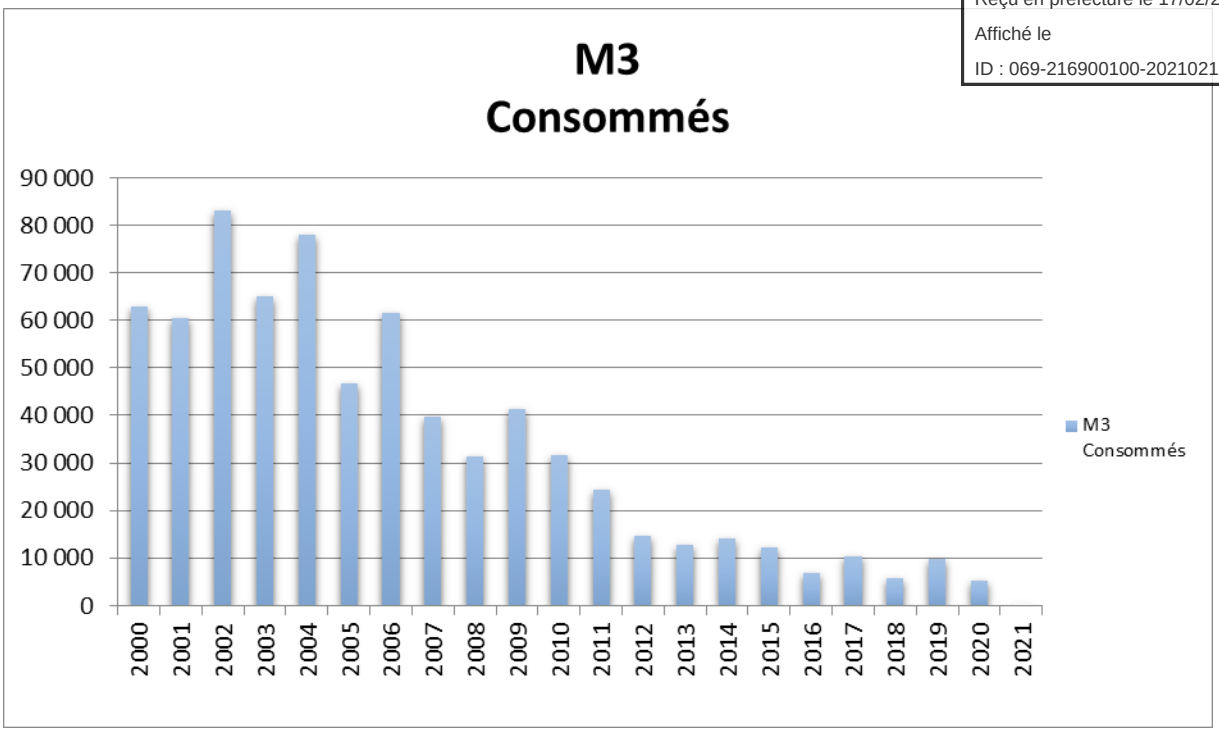

Les prévisions de ventes d'eau 2021 devraient retrouver une courbe ascendante du fait de la consommation des habitations collectives raccordées récemment (ou sur le point de l'être) sur le réseau (nouveaux clients) et les projets d'extension de nos plus gros consommateurs, en particulier le groupe Frésénius Care.

Les ventes d'eau prévisionnelles 2021 devraient à minima atteindre un volume d'environ 770 000 m3 pour une recette de 800 000€ qui constituera la principale recette de fonctionnement de notre budget.

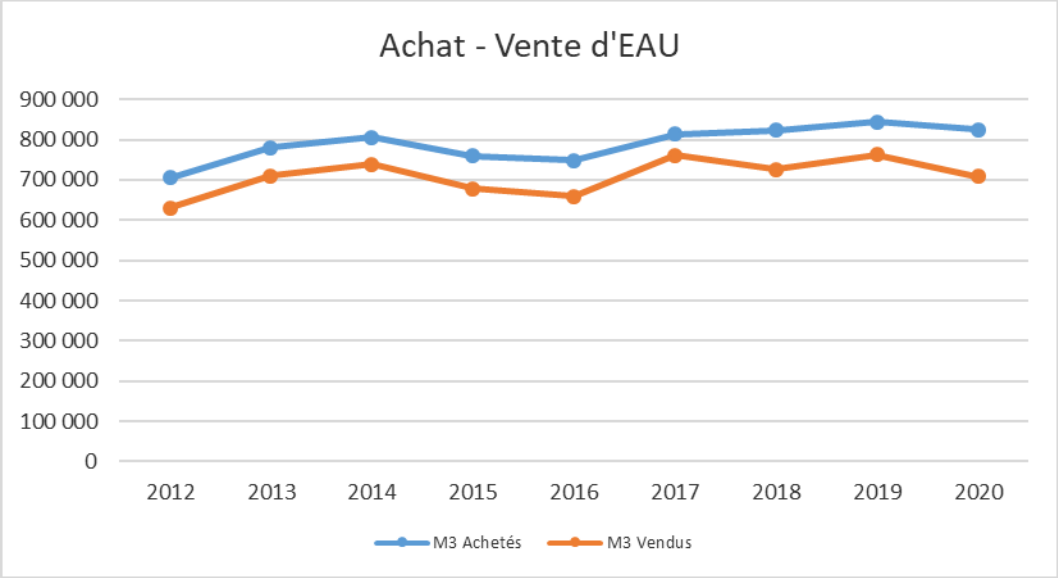

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Continuer de faire bénéficier les Arbreslois du tarif bas de l'Eau

La baisse de tarification sur la première tranche de 0 à 200 m3 (soit 1,08€ HT/ m3 au lieu de 1,24€ HT/ m3) a été appliquée en 2017.
La tarification de l'eau potable à l'Arbresle demeure la plus basse du département du Rhône.
Cette baisse de la tarification de l'eau dont profitent nos habitants n'a pas réduit les investissements nécessaires à réaliser sur le réseau.
Il est à noter également que les tarifs annexes (redevance abonnement, location compteur, mise en service…) des services de l'eau figurent également dans les plus bas proposés dans le département.

Une évolution de la tarification sera à étudier suivant des critères sociaux et de développement durable.
Celle-ci pourrait être intégrée dans l'étude du schéma directeur (évoqué ci-après).
Il y a lieu préalablement pour conduire cette étude de renseigner la base de gestion par le type de consommateurs (ménage, commerce, entreprise…) pour évaluer les effets produits et impacts financiers de la réforme proposée.

Des investissements pertinents sur notre réseau

Un niveau assuré de recettes de ventes d'eau permettra de réaliser les travaux d'investissement nécessaires du réseau estimés à plus de 300 000€ et aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire en 2021.

La dette du budget de l'eau restera nulle.

Le programme travaux 2021 continuera de répondre aux obligations règlementaires en particulier :

- L'opération « changements de compteurs de plus de 15 ans » va se poursuivre (montant alloué 17 000€). Cette action répond à la fois au respect des textes règlementaires et à la précision de la mesure pour la facturation. Un programme annuel d'environ 250 compteurs (200 en renouvellement + 50 nouveaux) sera réalisé en 2021. Cette cadence de renouvellement correspond au parc compteurs existants (3000 compteurs) et permet de développer la télérelève de ceux-ci par radio et terminal de saisie portable (environ 90% de nos compteurs sont télérelevables). Une priorité sera donnée aux compteurs présentant une difficulté d'accès et naturellement aux compteurs les plus vétustes. Cette opération contribue aussi à une facturation plus juste, à une efficacité plus grande de la relève des compteurs par un gain de temps

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

appréciable. Notre parc compteurs est conforme à la réglementation depuis 2020.

- La rénovation des poteaux d'incendie en liaison avec le SDIS (3 PI seront concernés en 2021) pour un montant de 20 000€.
- L'opération annuelle du lavage sanitaire des réservoirs (1500€)
- Un montant de 20 000€ est également prévu pour un renouvellement des branchements plomb qui pourraient être décelés dans l'année.

Le programme travaux 2021 envisage aussi des renouvellements de canalisations et de branchements en particulier :

- Pose d'une canalisation rue du Champ d'asile permettant un maillage du réseau et la suppression d'une canalisation en terrain privé soumise à plusieurs fuites importantes dernièrement
- (Montant 11 300€ / dépenses anticipées).
- Renouvellement et remise en conformité de branchements Chemin des Balmes avec suppression de branchement et canalisation plomb. (Montant 14500€ / dépenses anticipées)
- Dévoiement et pose de canalisation Chemin d'Apinost constituant un maillage du réseau et une amélioration de son exploitation (Montant 120 000€).
- Renouvellement branchements PE basse densité La Palma et pose de tabourets sur domaine public pour remise en conformité (Montant 45000€).
- Renouvellement partiel de la canalisation chemin des Brosses pour vétusté et origine de plusieurs fuites/réparations ces dernières semaines.
- Dévoiement canalisation alimentant salle des fêtes Claude Terrasse.

Le programme travaux 2021 comprendra également un volet études :

- **Une étude de sécurisation et de by-pass des réservoirs sera conduite :**

  L'installation d'un équipement stabilisateur permettrait d'alimenter le sous réseau du centre-ville indépendamment des réservoirs directement par le réseau provenant du plateau de Savigny (avec un secours possible par le réseau du plateau des Mollières via le chemin des Brosses).

  Les opérations annuelles de lavage des réservoirs se trouveraient également facilitées et pourraient être réalisées en même temps sur les 2 réservoirs (diminution des coûts et des temps d'intervention). Une amélioration des

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

informations/alarmes du site des réservoirs ainsi que le transmission à distance est également opérationnelle.

Une sécurisation d'accès au personnel pour la trappe d'un des réservoirs ainsi que la sécurité des évents est également à réaliser (Montant 2 000€).

- **Une convention réactualisée avec notre plus gros client industriel (Fresenius Care / SMAD) est à formaliser.**

Une étude est à réaliser pour mieux appréhender leurs contraintes de fonctionnement, leurs attentes et exigences techniques de qualité d'eau dans leurs processus industriels mais aussi leur communiquer les limites des paramètres techniques de notre réseau (volumes, débit, pression, qualité, fiabilité…)

Des engagements réciproques sont à définir pour garantir leur alimentation mais aussi le bon fonctionnement de notre réseau d'eau, sécuriser nos ventes d'eau et conforter notre lien relationnel avec ce client de première importance pour notre collectivité.

- **Une nouvelle étude du schéma directeur du réseau d'eau** avait été prévue d'être lancée en 2019, la précédente date de 2008. Compte tenu des incertitudes sur les études de transfert de la compétence eau lancées par le Syndicat Saône Turdine et la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, il a paru prudent de la différer.

Au préalable, une mise à jour du SIG (Système d'informations géographiques) doit être réalisée pour permettre d'obtenir des plans de réseaux conformes à la réalité du terrain. Cette mise à jour sera conduite en 2020, à partir de relevés topographiques, la base SIG sera renseignée par les services de la Communauté de Communes.

Cette meilleure connaissance des réseaux facilitera d'une part son exploitation (conduite /travaux / casses…) et permettra d'autre part une meilleure modélisation pour l'étude du schéma directeur.

Cela nous permettra de valider l'adaptation de notre réseau d'eau aux projets développés et à venir sur notre commune et en particulier au PLU (plan local d'urbanisme). Elle permettra de conforter le bon fonctionnement du réseau et d'établir un nouveau programme de travaux pluriannuels.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

Entretien et renouvellement des organes spécifiques du réseau (vannes, réducteurs, stabilisateurs, ventouses, purges, boites à boue…) pour un montant prévisionnel de 12 000€ (poursuite des programmes commencés depuis 2018). Montant de 10 000€ en fonctionnement pour l'entretien de ces organes existants sur le réseau et de 3 000€ pour des travaux d'entretien et de renouvellement de bouches à clé.

Deux campagnes de fuites sont planifiées pour réduire les fuites ou consommations anormales et préserver un rendement de réseau qui doit encore être amélioré.

Un montant de 30 000€ est alloué en investissement pour rénover une portion de réseaux suite à casse.

Continuer de valoriser la politique de l'Eau par une bonne communication et un service de proximité

Un effort particulier continue d'être fourni pour mettre à disposition de notre clientèle toutes les informations sur la tarification, facturation, abonnement et qualité de l'eau sur la totalité des supports de communication à disposition.

L'incitation à économiser l'eau par l'exemplarité de notre collectivité et par nos supports de communication municipaux doit encore être intensifiée.

Le délai de traitement d'une demande de réclamation ou de dégrèvement a été écourté et un suivi des consommations « anormales » fait l'objet d'une attention particulière pour les anticiper.
Le paiement par internet (TIPI) des factures d'eau (et assainissement) mis en place depuis 2012 répond à un besoin de nos clients et est de plus en plus utilisé.

La mensualisation des factures d'eau a été mise en œuvre en 2019, elle correspond à une attente exprimée par certains de nos habitants depuis de nombreuses années.
Les moyens techniques et logiciels comptables communaux ont été adaptés pour la réaliser avec une validation des procédures par le trésor public.
Environ 700 mensualisations des factures d'eau ont été effectives en 2020.
Ces premières années d'expérimentation de la mensualisation ont été source d'enseignements. Les niveaux des montants de mensualisation ont été mieux calculés pour éviter un trop grand « trop perçu » à la fin de l'année.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 069-216900100-20210217-DL_006_02_21-DE

La mensualisation des factures d'eau sera à poursuivre et intensifier en 2021. Elle contribuera à réduire les impayés et favoriser la gestion des budgets de nos habitants.

Les informations sur les coupures, travaux ou avaries sur le réseau ont été considérablement améliorées y compris sur les sites des chantiers. Un listing de nos clients les plus sensibles a été établi pour les informer le plus rapidement et le plus complètement possible. Une cartographie du réseau par secteurs avec un descriptif des interventions de première urgence permet une efficacité plus grande y compris en astreinte.

Il est envisagé de procéder à une télérelève des compteurs en milieu d'année, celle-ci permettrait :

- D'évaluer les volumes de vente d'eau (opération à réaliser à date fixe) et d'engager si besoin des actions correctives sur le réseau (mesures de fuite, campagne de mesures, surveillance particulière de sous réseaux)
- D'anticiper une information sur des consommations anormales chez nos clients pour réduire le nombre de demandes de dégrèvements en fin d'année et économiser l'eau.

L'efficacité des interventions sur le terrain, le bon relationnel de notre service des eaux avec la clientèle, la communication des informations contribuent à améliorer ce service de proximité aux habitants.

Une bonne coordination de nos services (techniques / comptabilité / accueil et communication) garantit l'efficacité et la qualité du service public de l'eau que nos concitoyens sont en droit d'attendre.